



PROGRAMME DE FORMATION

CAP ACCOMPAGNANT-E EDUCATIF PETITE ENFANCE

1 Public visé par la formation et prérequis

Ce diplôme s'adresse à différents publics :

- Des personnes en reconversion professionnelle et des jeunes attirés par le secteur de la petite enfance, où ils trouvent une dimension humaine d'aide et d'accompagnement de proximité
- Des personnes en poursuite d'études (carrières sanitaires et sociales) désirant développer des compétences professionnelles liées à la petite enfance et obtenir un diplôme reconnu dans ce domaine.

Prérequis et Conditions d'accès

Ayant 18 ans minimum (à l'inscription de l'examen)

Les inscriptions se font au secrétariat : Noémie DEJEAN ndejean@larouatiere.com

Téléchargement du dossier sur internet : www.larouatiere.com

- ✓ Modalités de sélection

Deux Epreuves d'accès à la formation : 1 écrit de culture générale (durée : 1h30) et un oral de motivation (durée 20 min).

- ✓ Déroulement des sessions

Une session par an d'août à juin

2 Objectifs de la formation

Le certificat d'aptitude professionnelle est un diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il permet la maîtrise des techniques propres à un métier.

Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études.

Le certificat d'aptitude professionnelle est un diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle (niveau 3) pour un exercice dans trois types de lieux d'accueil : les EAJE, les écoles maternelles, le domicile des parents ou de l'assistante maternelle (y compris les MAM). Pour être titulaire du CAP nouvelle formule, il faudra avoir validé tous les modules.

Il s'agit pour les titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance :

- d'accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- de prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- d'inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.

- En école maternelle : assistance pédagogique au personnel enseignant ; activités de remise en état des matériels et locaux.
- En EAJE : participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.
- En accueil individuel (domicile des parents, domicile des assistantes maternelles et MAM) : négociation du cadre de l'accueil organisationnel et contractuel ; sécurisation des espaces de vie de l'enfant ; entretien du logement, des équipements et du matériel ; élaboration des repas.

Les compétences communes aux trois types de lieux d'accueil sont :

- Des compétences de positionnement : l'information, la communication et l'organisation.
- Des compétences de réalisation mettre en œuvre des conditions favorables à l'activité et à l'expression des enfants dans un contexte donné.
- Des compétences de mise en œuvre d'activités d'éveil.
- Des compétences dans la réalisation de soins quotidiens.
- Des compétences dans l'application des protocoles liés à la santé des enfants (ce qui permettra par exemple aux assistantes maternelles d'accueillir un enfant avec un PAI)

3 Contenus de la formation

Contenus pédagogiques :

Le CAP AEPE se compose d'enseignements généraux et de 3 modules professionnels

✓ **Modules généraux**

• **Module EG1**

Histoire Géographie 28 h

Français 35 h

Accompagnement Dossier Histoire Géographie

Epreuve EG1

• **Module EG2**

Mathématiques 28 h

Sciences chimie 28 h

• **PSE**

✓ **Modules professionnels :**

• **MODULE PROFESSIONNEL 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT**

T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte

T2- Adopter une posture professionnelle adaptée

RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

RC3 – Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

- **MODULE 2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF**

T3 – Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

- **MODULE 3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL**

T5 – Organiser son action

RS3 – Négocier le cadre de l'accueil

RS4 – Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Mettre en œuvre les techniques

RS5 – Elaborer des repas

4 Durée de la Formation et modalités d'organisation

La formation se déroule sur une période de 11 mois. Du fin aout N à juin N+1 (certifications comprises). Elle s'organise en continu.

Les horaires sont 9h00/12h30 13h30-17h

Lieux : Théorie au centre polyvalent CFPF La ROUATIERE

Pratique (stage) : Etablissement d'accueil petite enfance

La capacité du groupe : 20 stagiaires

5 Moyens et méthodes pédagogiques

Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement

La pédagogie mise en œuvre peut à la fois être didactique lors de cours magistraux, mais également favoriser la coopération en travaux de groupes afin de favoriser l'élaboration individuelle de la posture professionnelle de chaque stagiaire, également à visée de développement du travail en équipe. Des exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion sont proposés tout au long de la formation, notamment dans les groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale la production orale est recherchée. Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

Encadrement

L'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs titulaires des diplômes exigés par le Code de l'action sociale et des familles et complété par des vacataires, prestataires, professionnel-le-s expert-e-s dans des domaines spécifiques.

Un coordinateur dédié à la filière est garant du déroulé pédagogique. Il assure l'animation pédagogique et participe aux instances de certification.

Une équipe de formateurs constituée de permanents et de professionnels assurent l'ensemble des domaines de formation. Tous les intervenants sont titulaires à minima d'un diplôme d'état en travail social ou d'un diplôme d'état de la santé, et de diplômes universitaires (DEEJE, DE CEF, Auxiliaire de puériculture, psychologue,...)

Un formateur référent et un tuteur en milieu professionnel permettent un accompagnement personnalisé du stagiaire.

Des réunions et bilans intermédiaires en cours de formation sont réalisés. Evaluation sommative et formative.

6 Qualité de l'équipe de formateurs

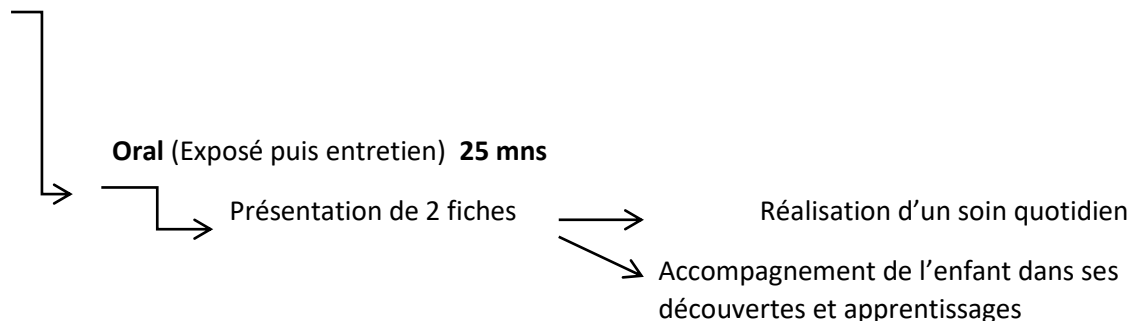
<u>Modules</u>		<u>Qualité formateurs</u>
Modules Généraux EG1	Histoire géo français + accompagnement épreuve	Formateur permanent : I.GALERA
Modules Généraux EG2	Mathématiques chimie+ accompagnement épreuves	Formateur permanent : S.DUOOND
Module professionnels	Accompagner le développement du jeune enfant Exercer son activité en accueil collectif Exercer son activité en accueil individuel	Professionnel de la petite enfance EJE Psychologue Juriste CESF AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ASSISTANTE MATERNELLE S.PISTRE / E.CANCIAN/ A.ARNAUD
	SST PRAPSS	Formateur habilité SST /PRAPSS L.ROUCH

7 Suivi et Evaluation de la formation

EPREUVES D'EXAMEN POUR LE CAP AEPE

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Coef 7



Contenu : Présentation du contexte d'intervention

Description de l'activité

EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif

Coef 4 **Ecrit :1 H 30**

Questions portant sur

- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
-

EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel

Coef 4 : Oral et pratique : 25 mns + 1h30 de préparation

Elaborer un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire (5 pages maximum)

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Appréciation des résultats

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du diplôme du CAP AEPE est validée par le certificateur : LE RECTORAT.

8 Dispositif d'individualisation de parcours

Plusieurs parcours sont possibles en fonction des prérequis

- ✓ Parcours Complet (sans niveau d'études)

Elle se compose d'un enseignement théorique de 567 heures en centre de formation (soit 81 jours) et 540 heures de stage, soit 112 jours.

- ✓ Parcours partiel (avec un niveau d'étude certifié de niveau V : dispenses des enseignements généraux)

Elle se compose d'un enseignement théorique de 420 heures en centre de formation soit 60 jours et 540 heures de stage, soit 112 jours

- ✓ Parcours Partiel suite à l'arrêté du 11 juin 2021, si vous êtes titulaire d'un CAP, d'un CAP relevant de la formation maritime, d'un CAP agricole, d'un BEP, d'un BEP relevant de la formation maritime, d'un BEP agricole ou d'un baccalauréat professionnel, vous pouvez être dispensé de la PSE et des enseignements généraux

Elle se compose d'un enseignement théorique de 385 Heures en centre de formation soit 55 jours et 540 heures de stage, soit 112 jours

9 Accessibilité VAE et Apprentissage

- ✓ L'accessibilité par la voie de l'apprentissage est possible.

Nous sommes une unité de formation UFA du CFA sanitaire et social de Montpellier ; renseignements :

Stéphanie CROS : Chargée de Développement, Antenne de Narbonne

stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.fr

04.11.23.22.45

cfa-sanitaire-social.com

- ✓ Comment faire valider ses acquis de l'expérience ?

Pour obtenir son CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance par la VAE, il vous faut compléter un dossier constitué de deux livrets et le présenter à un jury :

- le livret 1 de recevabilité pour prouver que l'on a le droit de faire la demande d'une VAE (site du rectorat DAVA)
- le livret 2, descriptif d'activités que l'on veut porter à la connaissance du jury

Ce dossier est examiné par un jury composé de professionnels de la Petite Enfance et d'enseignants du CAP qui, après entretien, va comparer les compétences acquises par vous lors de votre expérience professionnelle et celles décrites dans le référentiel du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance pour délivrer tout ou partie du diplôme.

Il faut également présenter :

- un formulaire de candidature dûment renseigné avec votre signature manuscrite ou électronique
- les documents justifiant de la durée des activités exercées dans le domaine de la petite enfance, et si vous êtes concernée, les certifications ou parties de certifications obtenues et les attestations de formations suivies dans le domaine

L'accompagnement du livret 2 : Durée minimum 24 heures

Une évaluation diagnostic est proposé au stagiaire en début de parcours pour déterminer le nombre d'heures d'accompagnement afin d'élaborer un parcours personnalisé qui répondrait aux mieux aux besoins du stagiaire.